

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°53
snuep.orleans-tours@orange.fr ☎ 02.38.37.04.20
Site : orleans-tours.snuep.fr

BONNE RENTRÉE À TOUTES ET À TOUS

ÉDITO : Rentrée 2016 sous haute tension

Cette rentrée se fait dans un contexte particulier. En effet, cette année vont se tenir plusieurs échéances électorales (présidentielles les 23 avril et 7 mai, législatives les 11 et 18 juin). Cette période ne devrait pas déroger à la règle avec son lot de promesses (qui n'engagent que celles et ceux qui y croient) et de coups bas issus des équipes de communicants conseillant les futur-es candidat-es. Ces pratiques ne vont malheureusement pas faire baisser le taux d'abstention. Cette rentrée se déroule également dans un climat de tension qui entoure la crainte d'attentats. La tentation sécuritaire est toujours présente, quelques politiques jouent le jeu dangereux de la stigmatisation d'une partie de la population (la polémique du burkini leur évite de parler de leur bilan et des problèmes tel que le chômage de masse).

Côté enseignement professionnel, pas de miracle. Les PLP seront confrontés aux mêmes problématiques : classes surchargées, CCF, bac pro en seulement 3 ans.

À noter que cette année sera chargée pour le SNUEP-FSU, car du 27 au 31 mars 2017, notre académie aura la chance d'accueillir le congrès national, qui se déroulera au CREPS de Bourges. C'est l'occasion (tous les 3 ans) de débattre tous ensemble afin de construire les mandats qui seront défendus par les élu-es du SNUEP-FSU qui siègent toute l'année dans les différentes instances pour défendre notre conception d'un service public et laïque de l'enseignement professionnel qui garantisse à tou-te-s les mêmes chances de réussite quelque soit la section choisie.

Si vous vous souciez de l'avenir de nos formations, venez en débattre lors de notre conseil académique de rentrée le 26 septembre à Vierzon.

Plus nombreux, nous serons plus forts pour faire entendre nos revendications !

Pour la défense de l'enseignement professionnel public et de ses personnels, rejoignez le SNUEP-FSU.

Christophe MAYAM, commissaire paritaire académique

Profitez de la campagne de présindicalisation pour (re) prendre votre adhésion 2016-2017. Vous bénéficierez des tarifs 2015-2016 jusqu'au 30 septembre.

66% de votre cotisation syndicale est déductible des impôts (100% si frais réels) ou donne droit à un crédit d'impôts.

Pour l'enseignement professionnel
SNUEP > Offensifs et engagés!
F.S.U.

SNUEP

F S U.

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIFIQUE
DES PLP

infos
Orléans

N°105 juin 2016 SUP n°2

P

Dispensé de timbrage

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 05/09/16 - 45 PIC Loiret.

(Merci de prévenir le SNUEP si le bulletin arrive après le 09/09/2016)

Mensuel - imprimé par nos soins

Com Par Presse 0317S05437

Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60

FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : SEGPA ; stagiaires ; contractuel-le-s

Page 3 : Conseil académique de rentrée

Page 4 : Infos commissaires paritaires

Page 5 : Déclaration SNUEP au CTA du 21/06/16

Page 6 : Élection au CA des EPLE

Page 7 : Fiche d'autorisation de prélèvement

Page 8 : Bulletin d'adhésion 2016-2017

La situation des SEGPA pose parfois problème, notamment quant à l'interprétation de la circulaire 2015-176 du 28-10-2015.

Dans certaines situations, la mise en œuvre de cette circulaire s'écarte nettement de l'équilibre qui a présidé à sa rédaction :

- expérimentations de classes de 6^{ème} dites « inclusives », sans concertation avec les équipes ;
- pressions sur les personnels pour la mise en place de projets d'inclusion au cycle 4, détournant la SEGPA de son objectif d'enseignement adapté ;
- créations de classes à double niveaux ;
- DHG insuffisante ne permettant pas de couvrir les heures d'enseignement dues aux élèves de SEGPA, et en particulier le fonctionnement des ateliers ;
- dépassements imposés d'effectif maximum en atelier avec suppression de postes de PLP, pour récupérer des moyens pour conduire l'AP et les EPI avec des effectifs réduits ; suppression de champs professionnels ;
- suppressions de divisions.

Par ailleurs, et alors que le ministère a confirmé que les SEGPA étaient bien concernées par l'article 7 de l'arrêté collège qui attribue les marges horaires supplémentaires, certaines SEGPA ne bénéficient pas de ces moyens.

Le SNUEP-FSU demande le maintien à la rentrée 2016 de l'ensemble des moyens afférents y compris pour un enseignement en sécurité dans les ateliers et également qu'il soit laissé aux enseignants la responsabilité de « construire les progressions et les projets d'enseignement adaptés aux élèves », comme le prévoit la circulaire.

Si vous constatez des dysfonctionnements, merci de nous les signaler sur snuep.orleans-tours@orange.fr

PROFESSEURS STAGIAIRES

Les conditions de formations et d'accueil des professeurs stagiaires ne sont toujours pas satisfaisantes pour le SNUEP-FSU.

Suppression de la clause du butoir (reclassement des contractuel-e-s titularisé-e-s)

Cette clause avait pour effet de priver les contractuels titularisés d'un classement dans la grille indiciaire qui tient compte de leurs services antérieurs. En 2014 **un décret a supprimé la clause du butoir** dans le classement des stagiaires.

L'indemnité compensatrice créée à la rentrée 2013 en vue de maintenir le traitement des anciens contractuels jusqu'à ce qu'ils atteignent un traitement au moins égal à celui perçu avant leur titularisation **est maintenue**.

Indemnité forfaitaire de formation

Cette indemnité (1000 € /an) sera versée mensuellement aux enseignants et CPE stagiaires à 9h en substitution à l'indemnisation de leurs frais de déplacement et de restauration si leur domicile, leur établissement de stage et le lieu de formation sont situés dans des communes différentes. Pour les stagiaires 18h voir le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006

Reclassement

Les calculs de reclassement peuvent prendre en compte l'ancienneté dans le privé pour les spécialités professionnelles et/ou l'ancienneté en tant que contractuel-le.

Le SNUEP-FSU se bat pour que les conditions de travail et de reclassement des stagiaires soient améliorées.

N'hésitez pas à nous contacter pour le calcul de votre reclassement et pour élaborer la meilleure stratégie en vue de votre mutation inter académique (à faire dès novembre).

CONTRACTUEL-LE-S

De nombreux collègues se retrouvent sans poste à la rentrée et le SNUEP-FSU est intervenu auprès du Rectorat pour tenter d'améliorer certaines situations.

Pour les nouveaux contractuels, vérifiez que le rectorat vous a positionné au bon indice en tenant compte de votre diplôme et de votre expérience professionnelle.

Sur l'académie, les syndicats de la FSU ont obtenu une grille d'avancement pour les contractuel-le-s.

Les résultats des concours PLP 2016 sont parus : pour l'externe, sur 1950 postes 1679 ont été pourvus (86,1%), pour l'interne, sur 335 postes 292 ont été pourvus (87,1%) et pour l'examen professionnalisé sur 882 postes 380 ont été pourvus (43,1%).

Les dates d'inscription pour les concours 2017 sont parues : Externe, interne et examen professionnalisé, du 8 septembre 2016, 12 heures, au 13 octobre 2016, 17 heures sur <http://www.education.gouv.fr/siar?>

Contactez-nous pour obtenir des informations.

Conseil académique de rentrée SNUEP-FSU

Il aura lieu le lundi 26 septembre 2016 de 9h 30 à 17h 30 à la

SEP Édouard Vaillant, 41 bis rue Charles Hurvoy 18100 **VIERZON**.

Nous pensons qu'il n'est pas superflu de prendre une journée sur votre travail ou sur votre temps personnel pour apporter votre pierre à la construction et à l'amélioration d'un outil syndical plus que jamais indispensable.

Que vous soyez contractuel-le-, stagiaire, titulaire, ce conseil académique vous concerne. Il est ouvert à tous les syndiqués et nous serions heureux de vous y accueillir afin de débattre du devenir de l'enseignement professionnel public et de ses personnels et pour faire le point sur cette rentrée.

La participation au conseil ouvre droit à congé pour tous les personnels. Il ne peut pas vous être refusé si vous déposez votre demande, accompagnée de la convocation ci-dessous, au moins **3 jours** avant la date prévue.

MARCHE A SUIVRE POUR OBTENIR LE CONGÉ

Vous devez vous rendre au secrétariat de votre établissement et demander le formulaire pour une demande d'absence pour raison syndicale.

Remplissez toutes les rubriques du formulaire et cochez la case

« **UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE** » (article 13.2)

MOTIF : **Conseil académique du SNUEP-FSU 26 septembre 2016 à Vierzon**

Vous devez joindre à cette demande la photocopie complétée de la convocation ci-dessous.

IMPORTANT : Merci de nous retourner le papillon ci- dessous pour l'organisation par courrier ou mail.

Nous comptons sur votre présence. Nous prévenir en cas de problème.



Papillon à retourner pour le 16 septembre 2016 au plus tard (gestion des repas),
à Cathy LAVANANT/Gilles PELLEGRINI - 41, boulevard Buyser 45250 BRIARE ou
Tél : 02.38.37.04.20 ou snuep.orleans-tours@orange.fr

Nom, prénom :

Mail : tél :

Etablissement/ville :

participera* :

- au conseil académique du 26/09/2016

OUI

NON

- au repas offert pris en commun

OUI

NON

*Entourer la réponse choisie **



ORLEANS-TOURS

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Objet : Conseil académique

M..... (1)

..... (2)

Briare, le 2 septembre 2016

CONVOCATION

A compléter :

(1) Nom, prénom

(2) Nom établissement, ville

Cher(e) Collègue,

Le conseil académique du SNUEP-FSU aura lieu :

Le lundi 26 septembre 2016 de 9h30 à 17h30

SEP du lycée Édouard. Vaillant 41bis rue Charles Hurvoy 18100 VIERZON

Votre présence à ce conseil est indispensable.

Les co-secrétaires académiques

Cathy Lavanant

Gilles Pellegrini

La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence Loi N° 84-16 du 11/01/84, Décret N° 82-447 du 28/05/82 modifié par le Décret du N° 2012-224 du 16/02/2012. Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence.

Avancement à la Hors Classe 2016 : La CAPA* a eu lieu le lundi 9 mai. **68 collègues ont été promus** (72 en 2015). Le dernier promu (au barème) l'a été avec un barème de **149,5** points.

Mouvement intra 2016 : La CAPA* a eu lieu le jeudi 16 juin. La déclaration des élus du SNUEP-FSU est consultable sur notre site internet.

En amont, le SNUEP a étudié les dossiers de tous les adhérents, multiplié les échanges par téléphone et mail pour les informer, les conseiller et les alerter en cas d'anomalies. Il a identifié des erreurs informatiques et obtenu de nombreuses améliorations.

Le SNUEP est resté disponible durant les vacances pour suivre la phase d'ajustement qui s'est déroulée en plusieurs étapes : **27 juin** : étude des cas particuliers et des demandes de révision d'affectation, **7 juillet** : affectation des TZR, étude des BMP (blocs de moyens provisoires), révisions d'affectation, **23 août** : affectation des TZR et des stagiaires et derniers ajustements.

Les contestations de la note administrative ont été étudiées lors de la CAPA* du 16 juin.

Toute contestation pour un dépassement, non accompagnée d'un rapport écrit explicite du proviseur, est automatiquement rejetée de la part de l'administration.

Stagiaires rentrée 2016

Certain-e-s nous ont contacté-e-s en juillet et en août pour obtenir des renseignements et améliorer leur affectation.

Votre année de stage est importante et vous serez confronté-e-s à de nombreuses formalités administratives : reclassement, obligation de participer au mouvement inter-académique.

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous conseillerons au mieux de vos intérêts.

Calendrier de l'année scolaire

Mouvement inter 2017 : Si vous souhaitez changer d'académie pour la rentrée 2017, vous devrez participer à la phase inter-académique. Attention, si vous êtes reconnu-e travailleur/euse handicapé-e, il faut constituer au plus tôt un dossier médical afin qu'il soit pris en compte lors de ce mouvement. C'est **Stéphane LEROY** qui prendra en charge l'accompagnement des collègues.

Promotion d'échelon 2016-2017 : L'unique CAPA* annuelle se déroule mi-décembre. Elle étudiera toutes les promotions possibles entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017. Une fiche syndicale de suivi est téléchargeable sur notre site internet : **orleans-tours.snuep.com**

Coordonnées des commissaires paritaires du SNUEP-FSU Orléans-Tours **SYNDICAT MAJORITAIRE DEPUIS LES ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE 2014**

Titulaires

Stéphane LEROY, SEP A. Thierry, Blois
06 52 28 85 28
stephane.leroy.snuep@gmail.com

Christophe MAYAM, SEP E. Vaillant, Vierzon
06 28 34 66 26
christophe.mayam.snuep@gmail.com

Marylise BEAU, SEP B. Franklin, Orléans
02 38 86 12 45
marybeau@voila.fr

Johann BAZILLAS, LP A. Bayet, Tours
06 20 96 19 24
johbaz@yahoo.fr

Suppléants

Noël MERIGUET, SEP P. E. Martin, Bourges
06 67 28 21 64
noelmeriquet@aol.com

Catherine BAILLY, LP F. Dolto, Olivet
06 71 02 50 82
catherine.bailly14@ac-orleans-tours.fr

Patrick BERNARD, SEP H. Brisson, Vierzon
02 48 71 29 18
pymbernard@yahoo.fr

Renée OLIVIER, SEGPA J. Verne, Bourges
06.75.20.95.01
renee.olivier@ac-orleans-tours



*CAPA : commission administrative paritaire académique

Déclaration du SNUEP-FSU au CTA du 21 juin 2016



Madame le Recteur,

Malgré les trente ans du bac pro, bien peu de choses apparaissent concernant l'enseignement professionnel dans le bilan intermédiaire du projet académique.

Le contexte de l'académie fait apparaître que « la part des jeunes de moins de 25 ans sans emploi est plus élevé qu'au niveau national ». L'apprentissage, qu'on nous présente comme le passeport absolu vers l'emploi, est pourtant plus développé en région Centre-Val de Loire que sur l'ensemble du territoire national : étrange paradoxe !

Point positif : 7 jeunes entrés en 2nde professionnelle sur 10 accèdent au bac pro. Il est mis en évidence l'augmentation du taux de réussite du bac pro 3 ans par rapport à celui du bac pro 4 ans.

Il faut relativiser ces chiffres car la formule 4 ans permettait aux élèves titulaires d'un BEP d'accéder à des passerelles pour s'orienter vers la voie technologique et d'obtenir également un bac.

Sur le contenu de la formation et les compétences visées, le SNUEP-FSU avait alerté le ministère dès la mise en place de la réforme de la voie professionnelle en dénonçant la baisse inévitable du niveau que cela engendrerait, des conditions d'études plus difficiles pour les élèves et des conditions de travail dégradées pour les enseignants.

Lors d'une audition devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, le 14 juin dernier, notre ministre a reconnu que la réforme du bac professionnel "ne s'est pas faite dans de bonnes conditions" et que cette réforme a laissé aux enseignants de LP "une charge de travail surhumaine" car les programmes n'ont pas changé. Elle pense qu'il faut "adapter les programmes, les enseignements et les diplômes à ce qu'on est capable de faire en trois ans".

Nous sommes satisfaits que notre Ministre partage notre analyse de départ même s'il lui a fallu 7 ans pour y arriver.

Mais lorsque qu'elle déclare que malgré ces conditions de mise en place, cette réforme va "dans le sens de la valorisation" de la voie professionnelle et souligne la hausse de la réussite au bac des bacheliers professionnels tout en concluant qu'il n'y aura pas de retour à un bac pro en 4 ans, nous ne pouvons qu'être en désaccord.

La réécriture des référentiels allégeant le contenu et supprimant dans de nombreux bacs pros la partie « étude » va diminuer fortement le nombre et le niveau des compétences que les élèves doivent acquérir.

La réforme du bac pro qui a provoqué une économie substantielle de moyens avec la suppression de 25% du nombre de PLP avec le passage de 4 à 3 ans va réussir le tour de force en allégeant les contenus de formation de transformer le bac pro actuel en BEP d'il y a 20 ans et donc d'augmenter d'un an la durée de cette formation en créant de fait le BEP 3 ans. Quelle économie, quelle ambition pour la jeunesse et au-delà pour le pays !

Le prochain projet académique réservera peut-être une place plus importante à l'enseignement professionnel public, en tout cas nous le souhaitons. Il faudra alors résoudre une difficile équation entre baisse des contenus et élévation du niveau de qualification.

Conseil d'administration, les élections approchent

Pourquoi être présents au CA ?

Le CA est un espace de **décision** et de **contrôle** où interviennent les représentants élus des personnels.

Le fait de présenter une liste SNUEP permet au syndicat d'améliorer sa représentativité et d'obtenir des moyens de fonctionnement (présenter une liste avec l'intitulé SNUEP-FSU ou FSU quand figurent des candidats d'autres syndicats de la FSU). Cela n'oblige en rien à ce que tou-te-s les candidat-e-s de la liste soient syndiqué-e-s.

De plus, vous pourrez obtenir des informations près des représentants académiques SNUEP qui siègent dans les groupes de travail du rectorat, ce qui permettra d'enrichir les débats en CA. Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions concernant cette instance (snuep.orleans-tours@orange.fr pour nous contacter).



Les élections

Elles ont lieu avant le 15 octobre ; les dates des élections, sont fixées par le chef d'établissement, au plus tard deux semaines après la rentrée. La liste des électeurs est affichée 20 jours avant la date des élections.

Afin de préparer ces élections, il est souhaitable d'organiser une heure mensuelle d'information syndicale (demande à faire auprès du chef d'établissement une semaine avant ; voir modalité sur le site orleans-tours.snuep.fr, rubrique « droits des personnels »- droit syndical).

La liste (14 noms maximum, 7 titulaires, 7 suppléants) signée par chaque candidat doit être remise au chef d'établissement 10 jours francs avant la tenue des élections.

La liste peut être incomplète mais doit contenir au moins deux noms. L'ordre des candidats détermine l'attribution des sièges (pas de distinction entre titulaires et suppléants). Si un candidat se désiste moins de huit jours francs avant l'ouverture du scrutin, il ne peut être remplacé.

Le bureau de vote comprend 2 assesseurs et doit être ouvert sur une amplitude horaire de 8 heures.

Les personnels qui ne peuvent être présents le jour des élections doivent le signaler à l'administration afin d'obtenir les documents de vote par correspondance.

Composition du CA

1/3 membres de l'administration, des collectivités territoriales

1/3 personnels de l'établissement (dont 7 élus parmi les personnels d'éducation, d'enseignement, de surveillance, de documentation, titulaires, stagiaires ou contractuels à temps complet ou à temps partiel).

1/3 élèves et parents d'élèves

Les compétences du CA

Elles sont inscrites dans les articles R.421- 20 à 24 du code de l'éducation et concernent bien des aspects du fonctionnement de l'établissement, en particulier :

- les principes de la mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative : vote sur l'emploi de la DHG, modalités de répartition des élèves, projet d'établissement, expérimentation, contrat d'objectifs, projets pédagogiques, voyages scolaires, etc.
- ses règles d'organisation : règlement intérieur de l'établissement, organisation du temps scolaire, questions relatives à la sécurité, information des membres de la communauté éducative, modalités de participation des parents...
- les questions financières : budget, compte financier, passation de marchés, signature de contrats et conventions...



Le CA donne aussi son avis sur les créations ou suppressions de sections et d'options, sur le choix des IMP (indemnités pour missions particulières), sur le choix de manuels et d'outils pédagogiques.

Il permet, à travers débats, questions diverses ou motions, d'informer ou d'interpeller Région et Rectorat sur des désaccords ou problèmes persistants, qu'ils soient internes à l'établissement ou liés aux politiques éducatives.

Autres informations sur le conseil d'administration sur demande, nous vous ferons parvenir le dossier complet spécial CA

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Pour les retraité-e-s, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR.

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-e-s.

Ancien-ne adhérent-e oui ☐ non ☐ N°:.....

M. ☐ Mme ☐

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse complète:

.....

.....

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Discipline précise :

Code (si connu) :

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS (au 01/09/2016)

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP ☐ CPE ☐ AED ☐

Classe normale ☐ Hors classe ☐ Stagiaire ☐

Contractuel-le ☐ CDD ☐ CDI ☐ Vacataire ☐

Échelon au 01/09/16 : Depuis le : ____ / ____ / ____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e ☐ en congé ☐ sans emploi ☐

66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels) ou

Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 € - Stagiaire : 102 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

AFFECTATION

LP ☐ SEP ☐ SEGPA ☐ EREA ☐

Collège ☐ Lycée ☐ SUP ☐ FC ☐

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR Étab. d'exercice :

Rattachement administratif :

	Métropole		La Réunion		N [°] Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	En euros		En euros		En CFP		En euros	
Éch.	Cl. Nor.	H.C.	Cl. Nor.	H.C.	Cl. Nor.	H.C.	Cl. Nor.	H.C.
1	102	147	135	195	16198	2326	120	174
2	111	165	147	219	17638	2613	129	195
3	117	177	156	234	18 616	2792	138	210
4	123	187	165	249	20048	2971	147	222
5	132	201	177	266	21122	3186	159	240
6	135	216	180	288	21479	3436	162	256
7	144	228	192	303	22 910	3615	171	270
8	153		204		24344		183	
9	165		219		26133		195	
10	180		240		28641		213	
11	192		256		30429		228	
RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888		

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nombre d'heures :

Montant : €

Mode de paiement :

Chèque-s : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Prélèvement en 3 fois ☐ ou 6 fois ☐

Virement ☐

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

